

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2008

OBJET

de la Délibération

**GESTION DES
PANNEAUX DE
PUBLICITE –
RENOUVELLEMENT
DE LA
CONVENTION AVEC
LA SOCIETE G. PAC**

Date de convocation du Conseil Municipal

10 janvier 2008

Date d'affichage : 10 janvier 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur AUDRAN

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENUIT, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjoint au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, Mme LE MOING, M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, LAGUEUX, BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

M. TRENVOUEZ à M. LE DORZE

Absents

M. PODVIN

M. LE ROUX

M. COLLET

GESTION DES PANNEAUX DE PUBLICITE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE G.PAC

Rapport de Françoise RENUIT

La société G.PAC assure auprès de la commune une mission d'assistance technique, juridique et fiscale pour la mise à jour et le suivi des panneaux publicitaires.

Le contrat initial est arrivé à expiration. Le nouveau mode de taxation qui a été mis en place a permis d'augmenter sensiblement le montant des taxes perçues. Ce montant est passé de 16 320 € en 2006 à 41 480 € en 2007.

Les prestations de la société G.PAC ont été satisfaisantes et la reconduction de sa mission pour une année supplémentaire permettrait de poursuivre la mise à jour de l'ensemble des données concernant le parc publicitaire nécessaires à la mise en place et à l'application du futur règlement local de publicité.

Les honoraires demandés par la société G.PAC s'élèvent à 4 736,16 € TTC.

Nous vous proposons :

- De reconduire la mission confiée à la société G.PAC pour une durée d'un an, du 01/01/2008 au 31/12/2008.
- D'autoriser le Maire à signer la convention.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 17 janvier 2008

LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH